

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (30) : M. ABELIN, Mme LAVRARD, M. MELQUIOND, Mme RABUSSIÉ, Mme BOURAT, M. BEN EMBAREK, Mme BRAUD, M. MAUDUIT, Mme FARINEAU, M. BRAILLARD, Mme AZIHARI, M. BAUDIN, Mme ROUSSENQUE, M. MEUNIER, Mme PHILIPPONNEAU, MM. PREHER, LAURENDEAU, Mme CASSAN-FAUX, MM. ERGUL, BENDJILLALI, Mme COTTEREAU, M. BEAUDEUX, Mme MESLEM, MM. GAILLARD, GUERIN, Mme MERY, M. BARAUDON, Mme WEINLAND, M. MICHAUD, Mme BRARD.

POUVOIRS (9) :

M. MIS mandant a pour mandataire Mme BOURAT
M. DUMAS mandant a pour mandataire M. ABELIN
Mme PETIT mandant a pour mandataire M. Mme LAVRARD
Mme MONTASSIER mandant a pour mandataire Mme RABUSSIÉ
Mme LEBORGNE mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
Mme METAIS mandant a pour mandataire M. GUERIN
M. GANIVELLE, andant a pour mandataire Mme MERY
Mme PESNOT-PIN mandant a pour mandataire M. BARAUDON
M. AUDEBERT mandant a pour mandataire Mme BRARD

EXCUSE (0) :

Mme Nelly CASSAN-FAUX a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed Ben-Embarek

OBJET : Jeunesse - Attribution de bourses « mobilité internationale »

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion et ce, à l'étranger.

A ce titre :

- Nicolas ALLARD et Élisabeth LODÉ sont actuellement au lycée Marcellin Berthelot à Châtellerault section cirque. Ils partent en stage à Montréal au Québec, pour un perfectionnement dans leur discipline. Ce stage leur permettra d'augmenter leurs chances de réussite aux auditions d'entrée à l'École Nationale de Cirque de Québec. L'objectif en intégrant l'établissement est de préparer une licence en Art du Cirque. Nicolas et Élisabeth ne bénéficient d'aucune aide pour ce projet, il est financé dans sa quasi totalité par leurs parents. Ils sollicitent une aide de la ville pour le voyage dans le cadre de ce projet.

- Marion MONDOLINI actuellement en fin de master 2 et d'apprentissage au CELSA (L'école des Hautes Études en Sciences de l'Information et de la Communication) souhaite avant de se lancer dans la vie active, développer une expérience internationale. Elle voudrait travailler dans la publicité et elle considère qu'aujourd'hui, il est indispensable d'avoir une connaissance globale des marchés français mais aussi étrangers. Cette expérience est aussi l'occasion d'aller développer des compétences linguistiques et une meilleure compréhension des enjeux marketing au niveau européen. Pour cela, elle effectue un stage de 6 mois à Amsterdam (Pays Bas).

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 7 avril 2016

n°24

page 2/2

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales.

VU le règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 34 du conseil municipal du 28 novembre 2011,

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 22 du conseil municipal du 7 juillet 2014,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que ces jeunes remplissent les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide

- d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » 350 € à Marion MONDOLINI,
- d'attribuer 250 € à Nicolas ALLARD,
- d'attribuer 100 € à Élisabeth LODÉ,
- ces bourses seront conditionnées à la tenue participation aux stages figurant dans els dossiers de candidature des bénéficiaires.

Le montant de la dépense sera imputé sur la ligne budgétaire 048.1/6714/4400

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 12 avril 2016

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

